

Lexique

Annexes* : Les annexes* sont des constructions secondaires et non destinée à l'habitation. Elles présentent une surface maximale de 20.00 mètres carrés et une hauteur* maximale de 3.00m. Elles apportent un complément de fonctionnalité à la construction principales et sont de dimensions réduites et inférieures à celle-ci. Sont ainsi des annexes* : les abris de jardins, les cuisines d'été, les abris pour le bois, les brises soleil, les garages ou local poubelle...

L'annexe* doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

Guides CAUE bâti ancien